

EXCO SOCODEC 
51, Avenue Françoise Giroud
Parc Valmy - BP 16601
21066 DIJON CEDEX
Tél. 03 80 60 99 99 - Fax 03 80 60 99 98

Etude fiscale réalisée le 21 juin 2021

A l'attention de :

Mademoiselle Colette GROS

LE VILLAGE 21700 VOSNE ROMANEE

Téléphone :

AVIS D'IMPÔT 2021

Impôt sur le revenu et prélèvements sociaux sur les revenus de 2020

Clickimpôts
2021

Document strictement personnel, concernant l'imposition de Mlle Colette GROS, ne pouvant se substituer à l'avis adressé par votre perception.

SUITE DE VOTRE AVIS			PAGE 2/2
Total des prélèvements sociaux nets			35 494
Montant de C.S.G. déductible sur revenus du patrimoine pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2021		14 032	
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPÔT POUR 2020			
Impôt sur le revenu dû			76 200
Acomptes prélevés en 2020 sur votre compte bancaire			-65 096
Reprise de l'avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt			166
Solde de l'impôt sur les revenus 2020			11 270
Prélèvements sociaux dus			35 494
Acomptes prélevés en 2020 sur votre compte bancaire			-30 484
Solde des prélèvements sociaux 2020			5 010
MONTANT RESTANT A PAYER AU TITRE DE L'ANNEE 2020			16 280
TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE A RECOUVRER			16 280
Taux d'imposition			35,39 %
Taux de prélèvement pour le foyer			33,50 %
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			
Revenu fiscal de référence :			221 008
Reports sur les années suivantes			
Avance sur réductions et crédits 2021, dont :			567
Avance sur crédit salarié à domicile			567
Revenus de capitaux mobiliers - déficits non imputés à reporter sur la déclaration de vos revenus perçus en 2021 à souscrire en 2022			
déficits provenant de l'année 2017 :			8
PLAFOND ÉPARGNE RETRAITE			
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations d'épargne retraite versées en 2021, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2022 est de :			
Plafond total de 2019	Déclar. 1	15 810	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2018		3 923	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019		3 973	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020		4 052	
Plafond calculé sur les revenus de 2020		4 114	
PLAFOND POUR LES COTISATIONS VERSÉES EN 2021		16 062	

DÉCLARATION DES REVENUS 2020

20

**Clickimpôts
2021**

Vous déposez une déclaration pour la première fois
Joignez une copie de justificatif de votre identité
(carte d'identité, passeport, livret de famille, carte de séjour...)

 Cochez ▶

Vous avez déjà déposé une déclaration. Indiquez :

N° FIP ▶

N° fiscal ▶

N° fiscal du conjoint ▶



numéros présents sur la déclaration de revenus ou sur votre dernier avis d'impôt

ÉTAT CIVIL

DÉCLARANT 1

 Monsieur

 Madame

DÉCLARANT 2

 Monsieur

 Madame

 Nom de naissance **GROS**

 Prénoms **Colette**

 Date de naissance **04061935**

 Lieu de naissance **21 VOSNE ROMANEE**
DÉPARTEMENT COMMUNE OU PAYS SI NE(E) À L'ÉTRANGER
DÉPARTEMENT COMMUNE OU PAYS SI NE(E) À L'ÉTRANGER

Nom auquel vos courriers seront adressés

GROS

Votre téléphone * * * *

Votre mél

ADRESSE AU 1^{ER} JANVIER 2021

 Adresse N° RUE **LE VILLAGE**

 CODE POSTAL **21700** COMMUNE **VOSNE ROMANEE**

Appartement N° ÉTAGE ESCALIER BÂTIMENT RÉSIDENCE NB PIÈCES

 Statut PROPRIÉTAIRE LOCATAIRE COLOCATAIRE HÉBERGÉ GRATUITEMENT NOM DU PROPRIÉTAIRE NOM DU COLOCATAIRE

CHANGEMENTS D'ADRESSE

 Vous avez changé d'adresse en 2020 **Date du déménagement** | | | | **2020** |

 Adresse N° RUE
 au 1er janvier 2020 CODE POSTAL COMMUNE

Appartement N° ÉTAGE ESCALIER BÂTIMENT RÉSIDENCE

 Vous avez changé d'adresse en 2021 **Date du déménagement** | | | | **2021** |

 Adresse actuelle N° RUE
 CODE POSTAL COMMUNE

Appartement N° ÉTAGE ESCALIER BÂTIMENT RÉSIDENCE

CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

 Si aucune de vos résidences (principale ou secondaire) n'est équipée d'un téléviseur, cochez ØRA

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À Le

 Si vous souscrivez une déclaration
d'impôt sur la fortune immobilière, cochez ØIF

 Si vous déposez la déclaration au titre d'un mandat,
apposez votre cachet et cochez ØTA

SERVICES GESTIONNAIRES

DIR

SITUATION ET CHARGES DU FOYER FISCAL

ELEMENTS POUR LA TAXE D'HABITATION



A | SITUATION DU FOYER FISCAL EN 2020

Marié(e)s M Célibataire C
Divorcé(e)/séparé(e) D Veuf(ve) V
Pacsé(e)s O

Date des changements en 2020

– Mariage X | | | | 2 | 0 | 2 | 0 | Pacs X | | | | 2 | 0 | 2 | 0 |

N° fiscal de votre conjoint | | | | | | | | | | | | | |

Vous optez pour la déclaration séparée de vos revenus 2020 B

– Divorce/séparation/rupture de Pacs Y | | | | 2 | 0 | 2 | 0 |

– Décès déclarant 1 Z | | | | 2 | 0 | 2 | 0 |

déclarant 2 Z | | | | 2 | 0 | 2 | 0 |

Situations pouvant donner droit à une demi-part supplémentaire

1. Célibataire, divorcé(e), séparé(e), veuf(ve)

Vous vivez seul au 1^{er} janvier 2020 (ou au 31 décembre 2020

en cas de divorce/séparation/rupture de Pacs en 2020)

et vous avez un enfant :

- majeur non rattaché à votre foyer (ou mineur imposé en son nom propre)
- ou décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre.

Vous avez élevé cet enfant pendant au moins cinq années
au cours desquelles vous viviez seul I

2. Titulaire d'une pension (*militaire, accident du travail*) pour invalidité
d'au moins 40 % ou de la carte d'invalidité ou de la carte mobilité
inclusion (CMI) mention "invalidité" P

Votre conjoint remplit ces conditions, ou votre conjoint,
décédé en 2020, remplissait ces conditions F

3. Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire
d'invalidité ou de victime de guerre

– Vous êtes célibataire, divorcé, séparé, veuf :

- vous êtes âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1947) et vous remplissez ces conditions ;
- ou vous êtes âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1947) et votre conjoint décédé bénéficiait de la demi-part supplémentaire ;
- ou votre conjoint décédé en 2020 bénéficiait de la demi-part supplémentaire W

– Vous êtes mariés ou liés par un Pacs : l'un des deux déclarants, âgé
de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1947), remplit ces conditions S

– Vous avez une pension de veuve de guerre G

B | PARENT ISOLÉ

Vous êtes célibataire, divorcé, séparé et, au 1^{er} janvier 2020 (ou au 31 décembre 2020 en cas de divorce/séparation/rupture de Pacs en 2020), vous viviez seul avec vos enfants ou des personnes invalides recueillies sous votre toit, cochez T

C | PERSONNES À CHARGE EN 2020

Enfants à charge

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans (*nés du 1.1.2002 au 31.12.2020*)
ou handicapés quel que soit l'âge F

Année de naissance | | | | | | | | | |

dont enfants titulaires de la carte d'invalidité ou de la CMI-invalidité G

Année de naissance | | | | | | | | | |

Renseignements sur vos enfants

Nom, prénom

Date de naissance

Lieu de naissance

Nom, prénom

Date de naissance

Lieu de naissance

Enfants à charge en résidence alternée

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans (*nés du 1.1.2002 au 31.12.2020*)
ou handicapés quel que soit l'âge H

Année de naissance | | | | | | | | | |

dont enfants titulaires de la carte d'invalidité ou de la CMI-invalidité I

Année de naissance | | | | | | | | | |

Nom et adresse de l'autre parent

Renseignements sur vos enfants

Nom, prénom

Date de naissance

Lieu de naissance

Nom, prénom

Date de naissance

Lieu de naissance

Autres personnes invalides vivant sous votre toit

Nombre de titulaires de la carte d'invalidité ou de la CMI-invalidité R

Année de naissance | | | | | | | | | |

Nom, prénom, date et lieu de naissance

D | RATTACHEMENT EN 2020 D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS *nés du 1.1.1999 au 31.12.2001 ou, s'ils sont étudiants, nés du 1.1.1995 au 31.12.2001*

Nombre d'enfants célibataires (*ou veufs ou divorcés*) majeurs sans enfant J

Nombre d'enfants mariés/pacsés et d'enfants non mariés chargés de famille (*y compris le conjoint et les enfants*) N

Monsieur Madame

Monsieur Madame

Nom, prénom

Nom, prénom

Date de naissance

Date de naissance

Lieu de naissance

Lieu de naissance

INFORMATIONS

COORDONNÉES BANCAIRES

Joignez obligatoirement un relevé d'identité bancaire.

Vos coordonnées bancaires seront utilisées pour le paiement de votre impôt sur le revenu dans le cadre du prélèvement à la source.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la DGFIP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la DGFIP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.



1 I TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS, RENTES

Traitements, salaires	Déclarant 1	Déclarant 2	1 ^{er} pers. à charge	2 ^e pers. à charge
Traitements et salaires	1AJ	1BJ	1CJ	1DJ
Revenus des salariés des particuliers employeurs	1AA	1BA	1CA	1DA
Abattement forfaitaire <i>Assistants maternels/familiaux. Journalistes</i>	1GA	1HA	1IA	1JA
Heures supplémentaires exonérées	1GH	1HH	1IH	1JH
Revenus des associés et gérants <i>article 62 du CGI</i>	1GB	26400 1HB	1IB	1JB
Droits d'auteur, fonctionnaires chercheurs	1GF	1HF	1IF	1JF
Agents généraux d'assurance	1GC	1HG	1IG	1JG
Autres revenus imposables <i>Chômage, préretraite</i>	1AP	1BP	1CP	1DP
Salaires perçus par les non-résidents et salaires de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	1AF	1BF	1CF	1DF
Autres salaires imposables de source étrangère	1AG	1BG	1CG	1DG
Frais réels Joignez la liste détaillée sur papier libre	1AK	1BK	1CK	1DK
PENSIONS, RETRAITES, RENTES				
	Déclarant	Déclarant	1 ^{er} pers. à charge	2 ^e pers. à charge
Pensions, retraites et rentes	1AS	1BS	1CS	1DS
Pensions de retraite en capital taxables à 7,5 %	1AT	1BT	1CT	1DT
Pensions en capital des nouveaux plans d'épargne retraite	1AI	1BI	1CI	1DI
Pensions d'invalidité	1AZ	1BZ	1CZ	1DZ
Pensions alimentaires perçues	1AO	1BO	1CO	1DC
Pensions perçues par les non-résidents et pensions de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	1AL	1BL	1CL	1DL
Autres pensions imposables de source étrangère	1AM	1BM	1CM	1DM
RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÈREUX				
Montant perçu par le foyer par âge d'entrée en jouissance	<i>moins de 50 ans</i>	<i>de 50 à 59 ans</i>	<i>de 60 à 69 ans</i>	<i>à partir de 70 ans</i>
Rentes	1AW	1BW	1CW	1DW
Rentes perçues par les non-résidents et rentes de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	1AR	1BR	1CR	1DR

2 I REVENUS DE CAPITAUX MOBILIERS

Produits des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie de 8 ans et plus				
- produits des versements effectués avant le 27.9.2017				
• produits soumis au prélèvement libératoire				2DH
• autres produits				2CH
- produits des versements effectués à compter du 27.9.2017				
• produits imposables à 7,5 % <i>produits correspondant aux primes n'excédant pas 150 000 €</i>				2VV
• produits imposables à 12,8 % <i>produits correspondant aux primes excédant 150 000 €</i>				2WW
Produits des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie de moins de 8 ans				
- produits des versements effectués avant le 27.9.2017				
• produits soumis au prélèvement libératoire				2XX
• autres produits				2YY
- produits des versements effectués à compter du 27.9.2017				
				2ZZ
Revenus des actions et parts <i>Abattement de 40 % si option barème</i>				2DC 26
Dividendes imposables des titres non cotés détenus dans le PEA ou le PEA-PME				2FU
Autres revenus distribués et assimilés				2TS
Intérêts et autres produits de placement à revenu fixe				2TR 4203
Intérêts des prêts participatifs et des minibons				2TT
Intérêts imposables des obligations remboursables en actions détenues dans le PEA-PME				2TQ
Produits des plans d'épargne retraite – sortie en capital				2TZ
Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible				2CG
Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible si option barème				2BH 4229
Autres revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible				2DF
Revenus déjà soumis au seul prélèvement de solidarité de 7,5 %				2DG
Revenus soumis au seul prélèvement de solidarité à soumettre à la CSG et à la CRDS				2DI
Frais et charges <i>déductibles si option barème</i>				2CA
Crédits d'impôt sur valeurs étrangères				2AB
Prélèvement forfaitaire non libératoire déjà versé				2CK 541
Autres revenus soumis à un prélèvement ou une retenue libératoire				2EE

Vous optez pour l'imposition au barème de vos revenus de capitaux mobiliers et gains de cession de valeurs mobilières 2OP cochez

Si vous aviez opté l'an dernier pour l'imposition au barème et que vous souhaitez renoncer à cette option cette année, cochez la case ci-contre cochez



4 I REVENUS FONCIERS *Revenus des location non meublée*

Micro foncier

Recettes brutes sans abattement n'excédant pas 15 000 € 4BE
 – dont recettes de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français 4BK

Nom du locataire et adresse

Régime réel *Report du résultat déterminé sur la déclaration n° 2044*

Revenus fonciers imposables 4BA **206356**
 – dont revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français 4BL
 Déficit imputable sur les revenus fonciers 4BB
 Déficit imputable sur le revenu global 4BC
 Déficit antérieurs non encore imputés 4BD

Vous ne percevez plus de revenus fonciers en 2021 4BN **COCHEZ** Vous souscrivez une déclaration n° 2044 spéciale ... 4BZ **COCHEZ**

6 I CHARGES DÉDUCTIBLES

CSG déductible, calculée sur les revenus du patrimoine 6DE **13337**
 Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs 6EL *1^{ER} ENFANT* 6EM *2^{ES} ENFANT*
 Autres pensions alimentaires versées (*enfants mineurs, ascendants, ...*) 6GU

Nom et adresse des bénéficiaires

Épargne retraite

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 1	PERS. À CHARGE
Cotisations sur les nouveaux plans d'épargne retraite (PER) déductibles du revenu global 6NS		6NT	6NU
Cotisations PERP, PRÉFON, COREM, CGOS et assimilées 6RS		6RT	6RU
Plafond de déduction 6PS 15810		6PT	6PU
Vous souhaitez bénéficier du plafond de votre conjoint			6QR <input type="checkbox"/> COCHEZ
Vous êtes nouvellement domicilié en France en 2020			6QW <input type="checkbox"/> COCHEZ
Cotisations sur les nouveaux PER déduites des BIC, BNC, BA, rémun. art. 62 du CGI 6OS		6OT	6OU
Autres cotisations déduites des BIC, BNC, BA, rémun. art. 62 ou salaires 6QS		6QT	6QU

7 I RÉDUCTION ET CRÉDITS D'IMPÔT

Dons versés à des organismes établis en France

Dons versés à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (*maximum 1 000 €*) 7UD
 Dons versés à d'autres organismes d'intérêt général, aux associations d'utilité publique, aux candidats aux élections 7UF

Services à la personne, emploi à domicile

Dépenses d'emploi à domicile 7DB **1890**
 Nombre d'ascendants bénéficiaires de l'APA, âgés de plus de 65 ans, pour lesquels vous avez engagé des dépenses 7DL
 Vous avez employé directement pour la première fois en 2020 un salarié à domicile 7DQ **COCHEZ**
 Vous (*ou votre conjoint ou une personne à charge*) avez la carte d'invalidité ou la carte mobilité inclusion, mention "invalidité" 7DG **COCHEZ**
 Aides perçues pour l'emploi à domicile (*APA, PCH, CESU préfinancé...*) 7DR

8 I PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE ET DIVERS

Autres réductions/crédits d'impôt ? Reportez-vous au formulaire no 2042 RIC1

Prélèvement à la source déjà payé :	Déclarant 1	Déclarant 2	1 ^{er} pers. à charge	2 ^e pers. à charge
- retenue à la source sur les salaires et pensions 8HV		8IV	8JV	8KV
- acomptes d'impôt sur le revenu 8HW 65096		8IW	8JW	8KW
- acomptes de prélèvements sociaux 8HX 30484		8IX	8JX	8KX
Remboursement de trop-prélevé déjà obtenu :				
- impôt sur le revenu 8HY		8IY	8JY	8KY
- prélèvements sociaux 8HZ		8IZ	8JZ	8KZ

Avance de 60 % sur réductions et crédits d'impôt versée en début d'année sur votre compte bancaire 8EA **166**
 Non-résidents : retenue à la source prélevée en France *Joignez l'annexe n° 2041 E* 8TA
 Plus-values en report d'imposition non expiré 8UT
 Revenus exonérés non retenus pour le calcul du taux effectif *Conv. internationales, org. internationaux, missions diplomatiques ou consulaires* 8FV **COCHEZ**
 Contrats d'assurance-vie souscrits à l'étranger *Joignez la liste des contrats* 8TT **COCHEZ**
 Comptes ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger *Joignez la déclaration n° 3916 – 3916 bis ou la liste des comptes sur papier libre* 8UU **COCHEZ**



REVENUS 2020

COMPLÉMENTAIRE

20

Clickimpôts
2021

GROS

Nom

Colette

Prénom

LE VILLAGE 21700 VOSNE ROMANEE

Adresse

1 | SALAIRES, GAINS D'ACTIONNARIAT SALARIÉ

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2		
Rabais excédentaire sur options sur titres	1TP <input type="text"/>	1UP <input type="text"/>		
Gains de levée d'options attribuées à compter du 28.9.2012 ; gains d'acquisition d'actions gratuites attribuées à compter du 28.9.2012 sur décision prise au plus tard le 7.8.2015 ; gains d'acquisition d'actions gratuites attribuées sur décision prise à compter du 31.12.2016 pour leur fraction excédant 300 000 €	1TT <input type="text"/>	1UT <input type="text"/>		
Gains d'acquisition d'actions gratuites attribuées sur décision prise du 8.8.2015 au 30.12.2016 ; gains d'acquisition d'actions gratuites attribuées sur décision prise à compter du 31.12.2016 pour leur fraction n'excédant pas 300 000 €				
- gain imposable Après abattement	1TZ <input type="text"/>			
- abattement pour durée de détention	1UZ <input type="text"/>			
- abattement de 50 %	1WZ <input type="text"/>			
- abattement fixe Départ à la retraite d'un dirigeant de PME	1VZ <input type="text"/>			
Gains et distributions provenant de parts ou actions de <i>carried-interest</i>	1NX <input type="text"/>	1OX <input type="text"/>		
Gains et distributions provenant de parts de <i>carried-interest</i> soumis à la contribution salariale de 30 %	1NY <input type="text"/>	1OY <input type="text"/>		
Indemnités pour préjudice moral Fraction supérieure à 1 million d'euros	1PM <input type="text"/>	1QM <input type="text"/>		
Agents d'assurance: salaires exonérés Option pour le régime fiscal des salariés	1AQ <input type="text"/>	1BQ <input type="text"/>		
Salariés impatriés : salaires et primes exonérés	1DY <input type="text"/>	1EY <input type="text"/>		
Sommes exonérées provenant du CET ou de jours de congé non pris, affectées à l'épargne retraite d'entreprise	1SM <input type="text"/>	1DN <input type="text"/>		
En 2021 vous ne percevez plus de salaires déclarés lignes 1GB, 1GF, 1GG, 1AG de la déclaration n° 2042	DÉCLARANT 1 1GK <input type="checkbox"/>	DÉCLARANT 2 1GL <input type="checkbox"/>	1 ^{RE} PERS. À CHARGE 1GP <input type="checkbox"/>	2 ^E PERS. À CHARGE 1GQ <input type="checkbox"/>
En 2021 vous ne percevez plus de pensions déclarées lignes 1AO, 1AM de la déclaration n° 2042	1HK <input type="checkbox"/>	1HL <input type="checkbox"/>	1HP <input type="checkbox"/>	1HQ <input type="checkbox"/>

SALAIRES ET PENSIONS EXONÉRÉS RETENUS POUR LE CALCUL DU TAUX EFFECTIF

Salaires et pensions de source étrangère (exonérés selon la convention applicable), après déduction de l'impôt étranger. Salaires des détachés à l'étranger (y compris marins pêcheurs) exonérés en application de l'article 81 A du code général des impôts. N'indiquez pas ces revenus ligne 8T1.

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	1 ^{RE} PERS. À CHARGE	2 ^E PERS. À CHARGE
Salaires	1AC <input type="text"/>	1BC <input type="text"/>	1CC <input type="text"/>	1DC <input type="text"/>
Marins-pêcheurs exerçant hors des eaux territoriales françaises	1GE <input type="checkbox"/>	1HE <input type="checkbox"/>	1IE <input type="checkbox"/>	1JE <input type="checkbox"/>
Frais réels Joignez la liste détaillée sur papier libre	1AE <input type="text"/>	1BE <input type="text"/>	1CE <input type="text"/>	1DE <input type="text"/>
Pensions de source étrangère	1AH <input type="text"/>	1BH <input type="text"/>	1CH <input type="text"/>	1DH <input type="text"/>
Pays de provenance des revenus de source étrangère	<input type="text"/>			

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À

Le



2 | REVENUS DE CAPITAUX MOBILIERS

Revenus réputés distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié	2GO				
Déficits des années antérieures non encore déduits :					
2014	2015	2016	2017	2018	2019
2AA	2AL	2AM	2AN	2AQ	2AR
Impatriés : revenus perçus à l'étranger exonérés (50 %) 2DM					
Pertes nettes sur prêts participatifs et minibons non imputées à reporter sur l'année 2021, provenant de l'année :					
2016	2017	2018	2019	2020	
2TU	2TV	2TW	2TX	2TY	
Gains de cession des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie					
- gains attachés aux versements effectués avant le 27.9.2017 :					
gains soumis au prélèvement libératoire 2VM			autres gains 2VN		
- gains attachés aux versements effectués à compter du 27.9.2017 :					
gains imposables à 7,5 % 2VO			gains imposables à 12,8 % 2VP		
- moins-values de cession non imputées à reporter sur l'année 2021, provenant de l'année :					
2018	2019	2020			
2VQ	2VR	2VS			
Rachat d'un contrat d'assurance-vie de 8 ans et plus réinvesti dans un nouveau plan d'épargne retraite :					
- produits des versements effectués avant le 27.9.2017					
produits soumis au prélèvement forfaitaire libératoire 2RA			autres produits 2RB		
- produits des versements effectués à compter du 27.9.2017					
produits imposables à 7,5 % 2RC			produits imposables à 12,8 % 2RD		

3 | PLUS-VALUES ET GAINS DIVERS

Gains de cession de valeurs mobilières et assimilés :			
- plus-value avant abattement		3VG	
- abattement pour durée de détention de droit commun		3SG	
Moins-value 2020		3VH	
Plus-values bénéficiant de l'abattement pour durée de détention renforcé ou de l'abattement pour départ à la retraite des dirigeants de PME :			
- plus-value avant abattement		3UA	
- abattement pour durée de détention renforcé 3SL	abattement fixe	3VA	
Gain sur retrait ou rachat du PEA ou du PEA-PME avant expiration de la 5 ^e année		3VT	
Profits sur instruments financiers taxables à 50 %		3PI	
Cession de titres détenus à l'étranger par les impatriés :			
- plus-values exonérées (50 %) 3VQ	moins-values non imputables (50 %)	3VR	
Produits et plus-values exonérés provenant de structures de capital-risque		3VC	
Plus-values immobilières et plus-values de cession de droits sociaux réalisées par les non-résidents		3SE	
Plus-values en report d'imposition Article 150-0 D bis du CGI :			
- plus-values dont le report a expiré en 2020 : avant abattement 3SA	plus-values imposables	3SB	
- complément de prix perçu en 2020		3WE	
Plus-values en report d'imposition Article 150-0 B ter du CGI :			
- plus-values réalisées en 2020 : avant abattement 3WH	après abattement	3WG	
- plus-values dont le report a expiré en 2020 :			
• réalisées du 14.11.2012 au 31.12.2012 taxables à 24 % 3WI	taxables à 19 %	3WJ	
• plus-values réalisées à compter du 1.1.2013 :			
plus-values avant abattement réalisées de 2013 à 2016 3WN	réalisées à compter du 1.1.2017	3XN	
plus-values imposables		3WP	
impôt sur le revenu (IR) 3WR	contribution exceptionnelle sur les hauts revenus (CEHR)	3WT	
Plus-values de cession de titres d'OPC monétaires dont le report d'imposition a expiré en 2020 Article 150-0 B quater du CGI		3SZ	
Cession d'actifs numériques Report de la déclaration n° 2086 :			
plus-value 3AN	moins-value	3BN	
Gains de levée d'options sur titres et gains d'acquisition d'actions gratuites attribuées avant le 28.9.2012 :			
- gains taxables à : 18% 3VD	30% 3VI	41% 3VF	
- gains imposables sur option dans la catégorie des salaires déclarant 1 3VJ	déclarant 2	3VK	
- gains sur options et actions gratuites attribuées à compter du 16.10.2007, soumis à la contribution salariale de 10 %		3VN	



Gains de cession de titres souscrits en exercice de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) :

- activité exercée depuis au moins trois ans : BSPCE attribués

• avant le 1.1.2018			3SJ	
• à compter du 1.1.2018 : gain avant abattement	3TJ	abattement fixe Départ à la retraite d'un dirigeant de PME	3TK	
- activité exercée depuis moins de trois ans : gains taxables à 30 %			3SK	

Transfert du domicile fiscal hors de France Report de la déclaration n° 2074 -ETD "Exit Tax"

- plus-values et créances dont l'imposition est en sursis de paiement

• plus-values et créances soumises :	aux prélèvements sociaux	3WM	au barème de l'IR	3WA
• plus-values art. 150-0 B ter du CGI :			IR et CEHR	3TA
prélèvements sociaux 15,5 %	3XM	prélèvements sociaux 17,2 %		3XA

- plus-values et créances dont l'imposition ne bénéficie pas du sursis de paiement

• plus-values et créances soumises :	aux prélèvements sociaux	3WD	au barème de l'IR	3WB
• plus-values art. 150-0 B ter du CGI :			IR et CEHR	3TB
prélèvements sociaux 15,5 %	3XD	prélèvements sociaux 17,2 %		3YA

Plus-values nettes de cession d'immeubles ou de biens meubles déjà imposées à 19 %

Plus-value exonérée au titre de la première cession d'un logement, autre que la résidence principale, sous condition de emploi

4 | REVENUS FONCIERS

Amortissement « Robien » ou « Borloo neuf » déduit des revenus fonciers 2020 (investissements réalisés en 2009)

REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS

Montant total des revenus à imposer selon le système du quotient n'incluez pas ces revenus dans les autres rubriques de votre déclaration

Nature, détail et année d'échéance normale de ces revenus. Pour les bénéfices agricoles indiquez le nom du titulaire et s'il est adhérent d'un organisme de gestion agréé.

6 | CHARGES ET IMPUTATIONS DIVERSES

Pensions alimentaires versées sur décision de justice définitive avant 2006 :

- à des enfants majeurs	6GI	1 ^{er} ENFANT	6GJ	2 ^e ENFANT
- à d'autres personnes			6GP	

Nom et adresse des bénéficiaires

Déductions prévues par les articles 156, II et 156 bis du code général des impôts

- charges foncières des monuments historiques	6DG
- autres déductions	6DD

Nature des déductions

Frais d'accueil sous votre toit de personnes de plus de 75 ans dans le besoin

Nombre	6EV	Montant	6EU
--------	-----	---------	-----

Nom et adresse des bénéficiaires

Dépenses de grosses réparations effectuées par les nus-propriétaires. Report de dépenses des années antérieures :

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
6HK	6HL	6HM	6HN	6HO	6HP	6HQ	6HR

Sommes à ajouter au revenu imposable

Déficits globaux des années antérieures non encore déduits :						
2014	2015	2016	2017	2018	2019	
6FA	6FB	6FC	6FD	6FE	6FL	



8 | DIVERS

Revenus exonérés retenus pour le calcul du taux effectif <i>autres que les salaires et pensions</i>	8TI	<input type="text"/>				
Revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français	8TK	<input type="text"/>				
Revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt étranger :						
– impôt payé à l'étranger sur revenus de capitaux mobiliers et plus-values	8VL	<input type="text"/>				
	déclarant 1	déclarant 2				
– impôt payé à l'étranger sur autres revenus	8VM	<input type="text"/>	8WM	<input type="text"/>	8UM	<input type="text"/>
					pers. à charge	
Vous ne relevez pas d'un régime obligatoire français d'assurance maladie <i>Revenus des lignes 1TT, 1UT</i>						
	8RP	<input type="checkbox"/>	8RP	<input type="checkbox"/>		
Non-résidents : revenus de sources française et étrangère retenus pour le calcul du taux moyen <i>Report de la déclaration n° 2041 TM</i>	8TM	<input type="text"/>				
Impôt en sursis de paiement en cas de transfert du domicile fiscal hors de France <i>Report de la déclaration n° 2041 GL ou n° 2074 ETS</i>	8TN	<input type="text"/>				
Reprises de réductions ou de crédits d'impôt	8TF	<input type="text"/>				
Contribution exceptionnelle sur les hauts revenus :						
vos revenus non passibles de l'impôt sur le revenu en France excèdent 50 % de vos revenus mondiaux au titre des années 2018 ou 2019						
	8TD	<input type="checkbox"/>	cochez			

Revenus d'activité et de remplacement soumis aux contributions sociales

Revenus d'activité et de remplacement de source étrangère et salaire différé de l'héritier d'un exploitant agricole, imposables à la CRDS, à la CASA (certaines pensions et allocations de préretraite) et à la CSG au taux de :

– revenus non salariaux	9,2 %	8TQ	<input type="text"/>						
– salaires	9,2 %	8TR	<input type="text"/>						
– allocations de préretraite	9,2 %	8SC	<input type="text"/>						
– allocations de chômage	6,2 %	8SW	<input type="text"/>	3,8 %	8SX	<input type="text"/>			
– indemnités journalières de maladie, maternité, accident du travail				6,2 %	8TW	<input type="text"/>			
– pensions de retraite et d'invalidité	8,3 %	8TV	<input type="text"/>	6,6 %	8TH	<input type="text"/>	3,8 %	8TX	<input type="text"/>
– pensions en capital soumises à imposition forfaitaire	8,3 %	8SA	<input type="text"/>	6,6 %	8SD	<input type="text"/>	3,8 %	8SB	<input type="text"/>

Revenus du patrimoine exonérés de CSG et de CRDS

Vous relevez d'un régime d'assurance maladie d'un État de l'Espace économique européen
 déclarant 1 | déclarant 2 |

ou de la Suisse et vous n'êtes pas à la charge d'un régime obligatoire de sécurité sociale français
 8SH | | 8SI | |

Remplissez les cases ci-dessous uniquement si vous êtes mariés ou pacsés et si un seul des deux conjoints remplit la condition ci-dessus.

Montant des revenus du patrimoine exonérés de CSG et de CRDS :

revenus fonciers <i>après abattement si régime micro</i>	8RF	<input type="text"/>
rentes viagères à titre onéreux <i>montant net après abattement</i>	8RV	<input type="text"/>
revenus de capitaux mobiliers	8RC	<input type="text"/>
plus-values de cession de valeurs mobilières et gains assimilés	8RM	<input type="text"/>



Déclaration des revenus fonciers 2020

Pour remplir cette déclaration qui est une annexe à votre déclaration d'ensemble des revenus n° 2042, veuillez vous reporter à la notice explicative. Les chiffres indiqués à gauche de certaines lignes vous y renvoient.

100 _____ Votre état civil et votre adresse _____

Nom et prénoms

GROS

Adresse complète du domicile

Colette

LE VILLAGE 21700 VOSNE ROMANEE

110 _____ Vos parts de sociétés immobilières ou de fonds de placement immobilier (FPI) _____
non passibles de l'impôt sur les sociétés

Propriétés rurales et urbaines

Dispositifs spécifiques

(cochez, le cas échéant, les cases qui correspondent à votre situation et indiquez le taux applicable pour la déduction spécifique "Conventionnement Anah")

Conventionnement Anah

	Besson ancien 26%	Borloo ancien	Cosse	Taux de déduction applicable	Nom et adresse des sociétés
Immeuble 1*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	
Immeuble 2*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	
Immeuble 3*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	
Immeuble 4*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	
Immeuble 5*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	
Immeuble 6*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	

N'inscrivez pas les centimes

	Immeuble 1*	Immeuble 2*	Immeuble 3*	Immeuble 4*	Immeuble 5*	Immeuble 6*	
111 Revenus bruts							A
112 Frais et charges (sauf intérêts d'emprunt)							B
113 Intérêts d'emprunt							C
114 Bénéfice (+) ou déficit (-)							D

115 Total de chaque ligne, à reporter page 4

* ou groupe d'immeubles de même nature ayant le même régime d'imposition.

120 _____ Votre signature _____

Datez et signez ci-contre

Fait à DIJON, le 25/05/2015



200 Caractéristiques des propriétés (cochez, le cas échéant, les cases qui correspondent à votre situation et indiquez le taux applicable pour la déduction spécifique "Conventionnement Anah")

Dispositifs spécifiques

	Besson ancien 26 %	Conventionnement Anah		Taux de déduction applicable	Nom et prénom du locataire
		Borloo ancien	Cosse		
Immeuble 1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		SCEA GROS FRERE ET SOEUR
Immeuble 2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Immeuble 3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Immeuble 4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Immeuble 5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Immeuble 6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Immeuble 7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Immeuble 8	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Immeuble 1	Immeuble 2	Immeuble 3
Nombre de locaux	Nombre de locaux	Nombre de locaux
1	1	

210 Recettes
Immeubles donnés en location

- 211 Loyers (ou fermages) bruts encaissés
- 212 Dépenses mises par convention à la charge des locataires
- 213 Recettes brutes diverses (y compris subventions ANAH et indemnités d'assurance)

Immeubles dont vous vous réservez la jouissance

- 214 Valeur locative réelle des propriétés dont vous vous réservez la jouissance

215 Total des recettes : lignes 211 à 214

N'inscrivez pas les centimes

201 991	8 868	
---------	-------	--

220 Frais et charges

- 221 Frais d'administration et de gestion (Rémunérations des gardes et concierges ; rémunérations, honoraires et commissions versées à un tiers ; frais de procédure)
- 222 Autres frais de gestion : **20 € par local**
- 223 Primes d'assurance
- 224 Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (remplir également la rubrique 400)
- 225 Charges récupérables non récupérées au départ du locataire
- 226 Indemnités d'éviction, frais de relogement
- 227 Taxes foncières, taxes annexes de 2020 (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : voir notice)

Régimes particuliers

- 228 Déductions spécifiques (sous certaines conditions : voir notice) 15 %, 26 %, 30 %, 40 %, 45 %, 50 %, 60 %, 70 % ou 85 % de la ligne 215

Immeubles en copropriété (uniquement pour les propriétaires bailleurs)

- 229 Provisions pour charges payées en 2020
- 230 Régularisation des provisions pour charges déduites au titre de 2019
- 230 Réintégration de 50 % du montant des travaux déductibles compris dans les bis provisions payées en 2019

240 Total des frais et charges : lignes 221 à 229 – ligne 230 – ligne 230 bis

2 480	841	
-------	-----	--

2 480	2 023	
-------	-------	--

250 Intérêts d'emprunt (remplir également la rubrique 410)

260 Revenus fonciers taxables

- 261 Ligne 215 – ligne 240 – ligne 250
- 262 Réintégration du supplément de déduction (voir notice)

263 Bénéfice (+) ou déficit (-) : ligne 261 + ligne 262

199 511	6 845	
---------	-------	--

199 511	6 845	
---------	-------	--



et urbaines

Date d'acquisition
de l'immeuble

Adresse (numéro et rue, commune et code postal)

	21700 VOSNES ROMANEE
	14 RUE LEGOUZ GERLAND 21000 DUON

Immeuble 4

Nombre
de locaux

Immeuble 5

Nombre
de locaux

Immeuble 6

Nombre
de locaux

Immeuble 7

Nombre
de locaux

Immeuble 8

Nombre
de locaux

N'inscrivez pas les centimes

Total des lignes
à reporter page 4

211					
212					
213					
214					
215					

E 210 859

221					
222					
223					
224					
225					
226					
227					
228					
229					
230					
230 bis					
240					
250					

F 4 503

G

261					
262					
263					

H

I 206 356



Descriptif des frais

400 Paiement des travaux

N° de l'immeuble et nature des travaux	Nom et adresse des entrepreneurs	Date de paiement	Montant

410 Intérêts d'emprunt

N° de l'immeuble (ou nom de la SCI ou du FPI), nom et adresse de l'organisme prêteur	Date du prêt	Intérêts versés

Calcul du résultat foncier, répartition du déficit

420 Résultat : Bénéfice ou déficit total : case D + case I 206 356 € En cas de bénéfice, à reporter case 4BA de votre déclaration n° 2042

Continuez les calculs ci-dessous (lignes 430 à 441) uniquement en cas de déficit

430 Déficit de l'année : calcul de répartition

431 Total des revenus bruts : case A + case E + case H	€	
432 Total des intérêts d'emprunts : case C + case G	€	
433 Total des autres frais et charges : case B + case F	€	
434 Si la ligne 432 est supérieure à la ligne 431		
435 Report de la ligne 433 dans la limite de 10 700 € ⁽¹⁾	€	À reporter case 4BC de votre déclaration n° 2042
436 Report de la ligne 433 : montant dépassant 10 700 € ⁽¹⁾	€	
437 Report de la différence : ligne 432 – ligne 431	€	
438 Total : ligne 436 + ligne 437	€	À reporter case 4BB de votre déclaration n° 2042
439 Si la ligne 432 est inférieure ou égale à la ligne 431		
440 Report de la ligne 420 dans la limite de 10 700 € ⁽¹⁾	€	À reporter case 4BC de votre déclaration n° 2042
441 Report de la ligne 420 : montant dépassant 10 700 € ⁽¹⁾	€	À reporter case 4BB de votre déclaration n° 2042

(1) ou 15 300 € si le résultat d'au moins un des immeubles relevant du dispositif de déduction spécifique « Cosse » dans le cadre d'une convention conclue avec l'Anah est déficitaire (voir paragraphe 228 de la notice)

450 Déficits antérieurs restant à imputer

Reportez colonne A, pour chaque année concernée, la part des déficits non encore imputés sur vos revenus fonciers antérieurs

Années	Déficits rural et urbain non imputés au 31/12/2019		Si vous avez déclaré un bénéfice en ligne 420,* imputez ce bénéfice sur les déficits les plus anciens		Déficits restant à reporter au 31/12/2020	
	(Colonne A)		(Colonne B)		(Colonne C = A - B)	
2010	€	€	€	€	XXXXXXXXXXXX	
2011	€	€	€	€	€	€
2012	€	€	€	€	€	€
2013	€	€	€	€	€	€
2014	€	€	€	€	€	€
2015	€	€	€	€	€	€
2016	€	€	€	€	€	€
2017	€	€	€	€	€	€
2018	€	€	€	€	€	€
2019	€	€	€	€	€	€
2020	XXXXXXXXXXXX		XXXXXXXXXXXX		€	€

451 Montant total des déficits antérieurs non encore imputés au 31 décembre 2019 € À reporter case 4BD de votre déclaration n° 2042

* (et/ou un revenu foncier exceptionnel ou différé déclaré en ligne 0XX de votre déclaration de revenus n° 2042 C)

460 Vente ou abandon de la location d'un immeuble

En cas de vente ou de cessation de la location, en 2020, d'un immeuble (ou de cession de parts de sociétés immobilières) ayant donné lieu à un déficit imputable sur votre revenu global au cours de l'une des années 2017, 2018 ou 2019, indiquez les renseignements suivants :

Adresse de l'immeuble (ou dénomination et adresse de la société)

Date de l'événement

